

Permanences juridiques gratuites au Tribunal Judiciaire de St Gaudens



Pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations et vous orienter dans vos démarches, des permanences gratuites d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice, de médiateurs familiaux,... des permanences gratuites se tiennent au Palais de Justice de ST-GAUDENS.

Avocats :

Sans rendez-vous les mercredis et jeudis de 13h45 à 16h45 Tél. 05.61.89.80.50

Notaires :

Sur rendez-vous le 2e mercredi du mois de 13h45 à 16h45. Tél. : 05.62.73.58.68

Huissiers de Justice :

Sur rendez-vous le 1er mercredi du mois de 9h à 11h . Tél. : 05.61.62.74.91

Bureau d'Aide aux Victimes :

- Permanences physiques : sans rendez-vous du lundi au vendredi (sauf mercredi matin) de 9h à 12h et de 14h à 17h - Tél. 06.81.35.72.61
- Permanences psychologiques : sans rendez vous le lundi de 9h à 17h. - Tél. : 06.43.37.65.44

Médiation Familiale :

sans rendez-vous, un lundi par mois de 9h à 12 h . Tél. : 05.82.95.25.83

Information et soutien aux tuteurs familiaux :

- AT2P-NG2T : sans rendez-vous le 1er vendredi du mois de 9h à 12h
- Association Commingeoise des mandataires : sans rendez-vous le 2e vendredi du mois de 9h30 à 12h
- UDAF31 : sans rendez-vous, le 3e vendredi du mois de 9h30 à 12h